

*Codification des Régimes d'imposition
d'un contribuable en matière
des Impôts et Taxes*

I. Impôts Directs

a. Régime d'imposition (RID)

1. : personnes non soumises à l'impôt direct ;
2. : personnes physiques soumises au régime du forfait au titre des bénéfices industriels et commerciaux ;
3. : personnes physiques soumises au régime du forfait optionnel au titre des bénéfices industriels et commerciaux ;
4. : personnes physiques soumises au régime réel au titre des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices non commerciaux et personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ;
5. : personnes morales exonérées de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 46 du code de l'IRPP et de l'IS ;
6. : entreprises (personnes morales et personnes physiques) totalement exportatrices en vertu du code d'incitation aux investissements et assimilées (parc d'activités économiques et commerce international) et soumises au régime réel au titre des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices non commerciaux (sans les personnes physiques exerçant une activité non commerciale et ayant choisi le mode du forfait d'assiette pour la détermination du bénéfice fiscal) ;
7. : personnes morales et personnes physiques n'ayant pas d'établissement en Tunisie, ayant supporté la retenue à la source et ayant opté pour déclarer la TVA ayant fait l'objet de la retenue ;
8. : personnes physiques exerçant une activité non commerciale et ayant choisi le mode du forfait d'assiette pour la détermination du bénéfice fiscal ;
9. : personnes physiques totalement exportatrices, exerçant une activité non commerciale et ayant choisi le mode du forfait d'assiette pour la détermination du bénéfice fiscal.

b. Déclaration annuelle :

Mêmes codes que le RID

c. Acomptes provisionnels :

1. : non soumis
2. : soumis au régime réel
3. : soumis au régime forfaitaire

d. Taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel (TCL) :

1. : non soumis
2. : soumis au régime forfaitaire et exerçant dans une zone communale
3. : soumis au régime réel
4. : soumis au régime forfaitaire et exerçant hors zone communale

e. Taxe Hôtelière :

1. : non soumis
2. : soumis

f. Droit de licence :

1. : non soumis
2. : soumis

g. Taxe de visite :

1. : non soumis
2. : soumis

h. - Retenue à la source (déclaration d'employeur) :

1. : non soumis
2. : soumis
3. : exonéré
5. : soumis au dépôt trimestriel
6. : soumis au dépôt semestriel

i. Taxe de formation professionnelle (TFP):

1. : non soumis
2. : soumis
3. : exonéré

j. - Contribution au profit du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS) :

1. : non soumis
2. : soumis
5. : soumis au dépôt trimestriel
6. : soumis au dépôt semestriel

II. Impôts Indirects :

a. Code TVA :

- A : Assujetti obligatoire à la TVA
- B : Assujetti par option à la TVA
- P : Assujetti partiel à la TVA
- D : Assujetti partiel par option à la TVA
- N : Non assujetti à la TVA

b. TVA (RII):

- 1. : non assujetti
- 2. : assujetti
- 3. : exonéré

c. Taux de TVA :

- ✓ si la date d'effet du taux de la TVA est antérieure à 2007 les codes possibles sont :
 - 1. : assujetti au taux 6% (et au taux majoré 7,5%)
 - 2. : assujetti au taux 18% (et au taux majoré 22,5%)
 - 3. : assujetti au taux 29% (et au taux majoré 36,25%)
 - 4. : assujetti au taux combinés 6% et 18%
 - 5. : assujetti au taux combinés 6% et 29%
 - 6. : assujetti au taux combinés 18% et 29%
 - 7. : assujetti au taux combinés 6%, 18% et 29%
 - 8. : assujetti au taux combinés 10% et autres taux
 - 9. : assujetti au taux 10% (et au taux majoré 12,5%)
- ✓ si la date d'effet du taux de la TVA est égale ou postérieure à 2007 les codes possibles sont :
 - 1. : assujetti au taux 6% (et au taux majoré 7,5%)
 - 2. : assujetti au taux 18% (et au taux majoré 22,5%)
 - 4. : assujetti au taux combinés 6% et 18%
 - 8. : assujetti au taux combinés 12% et autres taux
 - 9. : assujetti au taux 12% (et au taux majoré 15%)
- ✓ si la date d'effet du taux de la TVA est égale ou postérieure à 2015 les codes possibles sont :
 - 1. : assujetti au taux 6%
 - 2. : assujetti au taux 18%
 - 4. : assujetti au taux combinés 6% et 18%
 - 8. : assujetti au taux combinés 12% et autres taux
 - 9. : assujetti au taux 12%

d. DC :

- 1. : non soumis
- 2. : soumis

e. Taxes sur les assurances :

1. : non soumis
2. : soumis

f. Prélèvements au profit du fonds de développement de la compétitivité industrielle (FODEC):

1. : non soumis
2. : soumis
5. : soumis au dépôt trimestriel

g. Prélèvements au profit du fonds de développement de la compétitivité agricole et de pêche (FODECAP):

1. : non soumis
2. : soumis

h. Prélèvements au profit du fonds de développement de la compétitivité touristiques (FODET):

1. : non soumis
2. : soumis

i. Droit de timbre sur état ou par le biais de machine à timbre :

1. : non soumis
2. : soumis

j. Autres prélèvements (taxe /les ciments, taxe /ventes thé et café, taxe/les tomates, taxe de dépollution / prélèvement au profit du fonds de la transition énergétique, Taxe au profit du fonds d'encouragement à la création littéraire et artistique, Taxe au profit du fonds de financement du repos biologique dans le secteur de la pêche, redevance au profit de la caisse générale de compensation):

1. : non soumis
2. : soumis.

Codification des catégories de contribuables

M : Personnes morales

N : Personnes Morales Employeurs non soumis à l'Impôts Directs

C : Personnes Physiques exerçant une activité commerciale, industrielle, de prestation de services ou artisanales

P : Personnes Physiques exerçant une activité non commerciale

E : Etablissements secondaires